

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2024

Présents : Mmes et Mrs Cyril DELGOULET, Laurent PELLERIN, Robert LEYMARIE, Yvon PIVHON, Arnaud BIGEAT, Christophe AUREJAC, Georgette RAFFAILLAC, Daniel LACOMBE, Isabelle BOTERF, Mathias NAVALON.

Procuration Sandrine GERAUD à Isabelle BOTERF

Secrétaire de séance : Yvon PICHON

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 5 novembre 2024
- 3- Délibération fourniture et pose panneaux adressage
- 4- Délibération décision modificative budgétaire
- 5- Délibération subvention association la Brugeaire
- 6- Délibération versement régime indemnitaire mensuel
- 7- Délibération prévoyance personnel communal
- 8- Décisions du maire prises dans ses délégations
- 9- Questions diverses.

1) Secrétaire de séance

Monsieur Yvon Pichon a été désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 5 novembre 2024

Le PV a été adopté à l'unanimité.

3) Délibération

4 entreprises ont été consultées pour la fourniture et la pose des panneaux pour le nouvel adressage.

Après en avoir délibéré, le conseil a été décidé de retenir les entreprises les moins disantes : ALEC située à NERAC pour la fourniture des panneaux et l'association la Main Forte basée à Sarlat pour la pose de panneaux.

4) décision modificative budgétaire opération adressage

Monsieur le Maire indique qu'il avait été prévu au budget 2024 une somme de 20 000 € pour la fourniture et la pose de panneaux pour l'adressage de la commune. Même si le choix des entreprises de pose et de fourniture des panneaux lors de la délibération précédente a porté sur les entreprises les moins disantes, les crédits alloués à l'opération adressage sont insuffisants. Il en est de même pour le matériel des services techniques. Il propose d'effectuer un virement de crédits comme suit,

Intitulé des comptes	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits alloués	
	Comptes	Montants	comptes	Montants
Opération 105 adressage			2146	+ 5000
Opération 91 matériels véhicules mobiliers			215738	+5000
Opérations acquisitions immobilières N°88	21318 (21)	- 10 000 €		
Total		10 000 €		10000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil approuve ce virement de crédits.

5) Délibération subvention association la Brugeaire

Le conseil, après en avoir délibéré, a accordé à titre exceptionnel une subvention à l'association de chasse La Brugeaire d'un montant de 150 €.

6) Délibération versement régime indemnitaire mensuel

En fonction du souhait des agents communaux, le versement du régime indemnitaire s'effectuera mensuellement ou annuellement.

7) Délibération prévoyance personnel communal

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les employeurs territoriaux ont obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque "Prévoyance", à hauteur minimum de 7 € par mois et par agent. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer une aide de 10 € par mois et par agent.

8) Décisions du Maire prises dans ses délégations

Ce point a été retiré à l'ordre du jour car il n'y a pas eu de décision budgétaire depuis le conseil du 5 novembre 2024.

9) Questions diverses

La signature du bail commercial de la boulangerie a été reportée au 3 décembre 2024.
Les vœux à la population sont fixés au samedi 4 janvier 2025 à 11h à la salle des fêtes.

Levée de séance : 21h35

Le Maire

Laurent PELLERIN

Le secrétaire

Yvon Pichon